

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_020

Interventions scolaires 2022-2023

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre PANTANELLA par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 20 septembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition B1.3 issue du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoire ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares, et notamment l'action C-3 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'eau, comprenant la réalisation d'interventions scolaires qui peuvent aborder le cycle de l'eau, les milieux aquatiques (module A), la production de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées (module B), les crues et risques d'inondations (module C), etc. ;

Vu la convention signée entre l'éducation nationale et le Syndicat relative à ce programme d'intervention en date du 7 juillet 2021 ;

Le Président réaffirme la volonté du Syndicat à s'investir de façon pérenne dans la sensibilisation des scolaires du territoire. Ainsi, il est proposé de poursuivre les propositions faites auprès des écoles.

Ainsi, il est proposé un prévisionnel de 80 demi-journées d'interventions sur le territoire, après inscription des écoles et collèges. Une communication est réalisée auprès de chaque établissement par le Syndicat. Cette année, un accent est mis sur le module C « être un bon usager de l'eau chez soi à l'école ».

Le coût prévisionnel de l'action est de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC et le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Désignation	Montant en € HT	Montant en € TTC
1- Interventions scolaires en Aveyron	11 500 €	13 800 €
2- Interventions scolaires dans le Gard	1 500 €	1 800 €
3- Interventions scolaires en Lozère	7 000 €	8 400 €
TOTAL	20 000 €	24 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Assiette éligible prévisionnelle	Taux	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	20 000 € HT	50% du HT	10 000 €
Conseil régional Occitanie	24 000 € TTC	20 % du TTC	4 800 €
Conseil départemental de l'Aveyron	13 800 € TTC	25 % du TTC	3 450 €
Autofinancement	24 000 € TTC	23,95 % du TTC	5 750 €

NB : Certains prestataires pouvant réalisés les interventions scolaires ne sont pas assujettis à la TVA, dans ce cas le coût est considéré comme le coût TTC.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Valide le lancement de l'action « 11ème programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2022-2023,

Autorise le Président à solliciter les subventions pour cette action, selon les taux maximums prévus dans les règlements d'aides des financeurs et dans la limite des 80 % maximum d'aides publiques, et à fixer le plan de financement définitif,

Précise que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

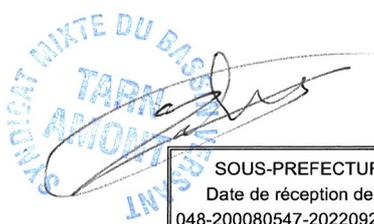
Autorise le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

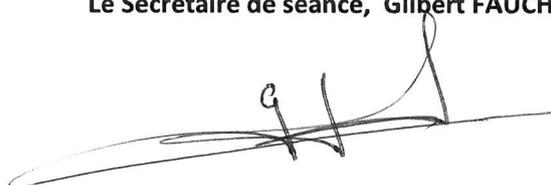
Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Stamp: SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 30/09/2022
048-200080547-20220929-DE_2022_020-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30/09/2022
et publié ou notifié
le 03/10/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.